



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 01/12/2022

DLB 2022/550

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 1 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle Polyvalente de CORNEILHAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 25/11/2022

Affichage de la convocation : 25/11/2022

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Viviane BAUDE TOUSSAINT représentée par Pierre ALAUX, Didier GROUSELLE représenté par Stéphan BOYER, Michel GUTTON représenté par Jacques MONCOUYOUX, Véronique REY représentée par José BELMONTE.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gil GEORGERENS, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Daniel RENAUD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

Pierre MARHUENDA

Objet : Prise en compte de l'état des non-valeurs et des créances éteintes

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que les services de la Trésorerie ont fait parvenir aux services du SICTOM, un état récapitulatif :

- des créances à admettre en non-valeur suite à des poursuites infructueuses diligentées par les services de la Trésorerie (insolvabilité, décès, parti sans laisser d'adresse etc...)
- des créances éteintes issues d'une décision juridique (clôture pour insuffisance d'actifs, liquidation judiciaire)

Les sommes dues concernent la redevance spéciale et les accès en déchèteries.

Après vérification de l'état par le Service Finances et l'établissement du montant définitif à retenir, Monsieur le Président demande à l'assemblée, de bien vouloir accepter ce montant en créances admises en non-valeur et en créances éteintes selon les montants suivants :

Article 6541 Créances admises en non-valeur :	35 508,37 €
Article 6542 Créances éteintes :	22 889,03 €

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

APPROUVE la prise en compte de l'état des non-valeurs et des créances éteintes pour un montant total de 58 398,40 €.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État.

[Adresse postale](#)

BP 112 - 34120 Pézenas

[Siège administratif](#)

27, avenue de Pézenas

34120 Nézignan-l'Evêque

Tél. 04 67 98 45 83

Fax. 04 67 90 05 98

contact@sictom-pezenas-agde.fr

www.sictom-pezenas-agde.fr